

## Politique de vote et d'engagement

## Politique d'engagement et de vote

### INTRODUCTION

Arvestar Asset management ("Arvestar") est une entreprise commune entre Argenta Asset Management SA ("AAM", une filiale d'Argenta Spaarbank SA) et Degroof Petercam Asset Management ("DPAM").

Arvestar fait partie du groupe Argenta et a été désignée comme société de gestion des fonds d'épargne-pension Argenta et d'Argenta DP (les "Fonds").

Degroof Petercam Asset Management a été nommé gestionnaire des fonds et met en œuvre la politique d'investissement (y compris la stratégie ESG) des fonds.

Conformément à la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en ce qui concerne l'encouragement de l'engagement à long terme des actionnaires en particulier, le présent document fournit une déclaration sur la manière dont l'engagement des actionnaires a été intégré dans la stratégie d'investissement des Fonds.

Les investissements des fonds d'investissement (dont Arvestar est la société de gestion et dont DPAM est le gestionnaire) dans des actions négociées sur un marché réglementé établi ou opérant dans un État membre de l'Union européenne seront effectués conformément à la politique d'engagement des entreprises décrite ci-après.

### ENGAGEMENT DES ENTREPRISES ET ACTION DES ACTIONNAIRES

#### Engagement des entreprises

L'engagement est un outil important pour stimuler l'impact. L'intervention des investisseurs peut contribuer à des objectifs sociétaux plus larges, tels que ceux énoncés dans l'accord de Paris sur le climat ou dans les objectifs de développement durable des Nations unies.

Les initiatives d'engagement permettent de prendre des décisions d'investissement mieux informées, fondées sur une meilleure compréhension du comportement durable de l'entreprise émettrice. Le dialogue actif avec les émetteurs et les autres parties prenantes améliore la qualité de la recherche fondamentale. Ceux qui peuvent relever les défis de la durabilité seront en mesure de prospérer financièrement et de créer une valeur ajoutée durable à long terme.

Arvestar estime également qu'une collaboration étroite avec les émetteurs les encourage à rendre compte de leurs efforts pour intégrer les enjeux ESG et adopter les meilleures pratiques du secteur.

La prise en compte de l'impact des investissements sur la société dans son ensemble est primordiale dans la construction d'un portefeuille intégrant les caractéristiques ESG. Cela repose notamment sur l'identification des investissements qui peuvent être préjudiciables à la société. Les filtres d'exclusion, et en particulier l'examen des activités controversées, jouent un rôle important pour garantir que les portefeuilles des Fonds ne sont pas exposés à des activités jugées contraires à l'éthique et/ou irresponsables et/ou non durables, avec les risques de réputation et les conséquences matérielles qui en découlent.

L'intégration des questions ESG dans le processus d'investissement est plus efficace si elle repose sur un dialogue engagé avec les émetteurs concernés. Un dialogue actif et soutenu avec les émetteurs

---

#### Arvestar Asset Management SA

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles, Belgique | TVA BE 0700 529 248 | RPR Bruxelles

Politique de vote et d'engagement 2024.04.26

concernés permet d'affiner les décisions d'investissement basées sur la recherche fondamentale et de partager les meilleures pratiques et les solutions innovantes aux défis ESG.

La politique d'engagement est un outil de gestion utilisé pour mieux évaluer les risques globaux, soutenir certaines valeurs et pratiques, évaluer les opportunités et, ce faisant, encourager les émetteurs concernés à devenir plus durables.

La politique d'Arvestar sur ce sujet repose sur la politique d'engagement de DPAM. Cette politique est disponible sur le site web de DPAM ([Sustainable Actor \(dpaminvestments.com\)](https://www.dpaminvestments.com)).

Les fonds relèvent de la politique d'engagement de DPAM, qui est appliquée de manière cohérente à tous les fonds d'investissement gérés par DPAM.

Cette politique fait une distinction entre :

- entamer un dialogue pour améliorer la qualité de la recherche fondamentale afin de prendre des décisions d'investissement mieux informées et d'obtenir des performances durables à long terme, et
- s'engager formellement avec les émetteurs pour contribuer à une meilleure société. Cet objectif peut être atteint soit en
  - réduire l'impact négatif de ses investissements, ou
  - en défendant des valeurs et des convictions essentielles pour l'entreprise et la société.

Cette politique détaille également les attentes à l'égard des entreprises bénéficiaires d'investissements, les moyens d'engagement, les délais associés aux engagements et les processus d'escalade.

## Action des actionnaires

Outre les dialogues directs avec les entreprises détenues, l'engagement est un pilier important de la responsabilité actionnariale des Fonds. Il peut également être utilisé pour soutenir les décisions de vote prises lors des assemblées générales des sociétés détenues, conformément à une politique de vote qui soutient activement les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

L'adoption d'une politique de vote et la participation aux assemblées générales et extraordinaires font donc partie intégrante des responsabilités d'Arvestar. La politique de vote décrit les valeurs et les principes de bonne gouvernance soutenus par Arvestar pour les Fonds en tant qu'investisseurs, y compris la question de la protection de l'environnement, les questions sociales et la gouvernance au sens global.

La politique de vote d'Arvestar intègre la politique de vote de DPAM. Arvestar a délégué à DPAM l'exercice des droits de vote attachés aux actions d'émetteurs (dans le cadre de la politique de vote de DPAM) détenues par les Fonds. La politique de vote de DPAM décrit le champ d'application et la manière dont DPAM exerce les droits de vote attachés aux actions d'émetteurs détenues par les Fonds. Arvestar renvoie à la politique de vote de DPAM, qui est disponible sur le site web de DPAM ([Sustainable Actor \(dpaminvestments.com\)](https://www.dpaminvestments.com)), pour plus d'informations à ce sujet.

Cette politique décrit la mise en œuvre de ses activités de vote conformément à ses attentes en matière de gouvernance d'entreprise, qui consistent à :

- la protection des actionnaires dans le but de créer de la valeur à long terme et l'égalité de traitement des actionnaires sur la base du principe "une action, une voix, un dividende" et la protection des actionnaires minoritaires,
- une bonne gouvernance d'entreprise, liée à des systèmes de gestion et de contrôle efficaces et indépendants,
- la transparence et l'intégrité de l'information, qui doit être fiable, claire, complète et communiquée en temps utile, et enfin
- la responsabilité sociale, environnementale et de bonne gouvernance d'une entreprise durable, en veillant à ce que son capital humain soit placé au centre de ses intérêts et que l'environnement global dans lequel elle opère soit respecté.

Chaque année, Arvestar publiera sur son site web des informations sur la manière dont sa politique d'engagement a été mise en œuvre, y compris une description générale du comportement de vote de DPAM en tant que gestionnaire d'investissement des Fonds et une explication des votes les plus importants afin d'évaluer les progrès réalisés et les objectifs à poursuivre. Arvestar se référera en particulier aux rapports d'activité de vote et d'engagement publiés annuellement par DPAM sur son site web ([Sustainable Actor \(dpaminvestments.com\)](https://www.dpaminvestments.com)).